

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 24 Novembre 2022

Délibération n°20221124_03_b

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 49

Suppléants : 1

Pouvoirs : 14

= **VOTANTS : 64**

- dont « pour » : 64

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Demande d'aide exceptionnelle - étude sur les vestiges du château de Tourriers

Le jeudi 24 novembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18/11/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de RANVILLE-BREUILLAUD.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques PINEAU Francine – NAFFRICHOUX Marc – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne MARCELIN Céline – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric – DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

- 1-GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-KAUD Pascal pouvoir à BORNE Bernard
- 3 CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian
- 4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier
- 5-THURU Marie-Danièle pouvoir à BOIREAUD Philippe
- 6-HENTRY Jimmy pouvoir à BERTRAND Didier
- 7-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à TEILLET Anne
- 8-LACROIX Aurélie pouvoir à PAPILLAUD Sonia
- 9-ETIENNE Murielle pouvoir à CAILLAUD Nadia
- 10-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric
- 11-POTEL Maryse pouvoir à CHABAUTY James
- 12-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 13-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Mars
- 14-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

Absents : FLAUD Yves - PERRON Michelle - LEMAIRE Marie-Claude - VIGNET Aurélie - BOURABIER Jacques - ROUMAGNE Magalie.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Demande d'aide exceptionnelle - étude sur les vestiges du château de Tourriers

Vu la demande en date du 21 septembre 2022 de Monsieur Baptiste Pelletier, doctorant en archéologie médiévale auprès de l'université de Poitiers, relative à un « projet d'étude des vestiges du bâti du château médiéval de Tourriers »

Vu la proposition du bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022,

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine informe l'assemblée du projet mené par Baptiste Pelletier dans le cadre de sa thèse sur les fortifications du nord-ouest de l'Angoumois.

Quatre sites sont concernés sur Cœur de Charente : Montignac-Charente, Tourriers, Vars et Villejoubert.

Les études sur site se dérouleront durant le 1^{er} trimestre 2023, sur une période de 2 ou 3 semaines. Il précise que cette étude est soutenue par la DRAC dans le cadre d'un « chantier-école » de l'Université de Poitiers avec 6 étudiants encadrés par Baptiste Pelletier.

Les étudiants sollicitent un soutien exceptionnel pour la prise en charge des frais suivants :

- ✓ Frais de logement pour 6 à 8 personnes : les communes de Mansle et/ou Montignac seront sollicités pour mettre leurs gîtes de groupe respectifs à disposition des étudiants chercheurs.
- ✓ Frais de restauration : 1000 € pour 3 semaines.

Monsieur le Vice-Président propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 1000 € dans le cadre de la réalisation d'une étude archéologique du bâti de la grange située au siège de la Communauté de communes à Tourriers.

La somme sera allouée à l'association « Au fil du Temps » dont le siège social est établi à la mairie de St-Amant-de-Boixe, qui se chargera de la prise en charge des frais de repas.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER Monsieur le président à signer l'autorisation d'intervention délivrée par la DRAC, en tant que propriétaire du bâti.**
- **D'APPROUVER l'attribution d'une aide exceptionnelle au profit de l'association « Au fil du temps » dans le cadre de l'étude archéologique du bâti de la grange située au siège de la Communauté de communes à Tourriers (ancien château) telle que décrite ci-avant ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en découlant ;**
- **D'INSCRIRE les crédits au titre du BP 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

